

**Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut
Pays Bigouden réuni le 9 juillet 2018 à 18h à l'espace péri-scolaire
associatif de TREGAT**

Etaient présents: BUREL Michel, BUREL Michelle, CALVEZ Jean Luc, CARADEC Jean-Louis , CHATALIC Ronan, CONAN Solène, COUROT Christine, COZIC Noël, CROCQ Jean Luc, DANIEL Huguette, DROVAL Sylviane, GLOANEC Pierre, HUET Elisabeth, JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane, LANNOU Annie , LE BERRE Albert, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, LE SCAON Véronique, OLIVIER Martine , PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, SANDRIN Philippe, YANNIC Jean-Bernard.

Etaient représenté (es) : BOLZER Claude (pouvoir à Jean Louis CARADEC), CANEVET Michel (pouvoir à Josiane KERLOCH) , DRAOULEC Pierre (pouvoir à Christine COUROT). PETON Gabrielle (pouvoir à Philippe SANDRIN), RONARCH Philippe (pouvoir à Michelle BUREL).

Etaient absent(e) s: RASSENEUR Emmanuelle, SCULLER Katell.

Secrétaire de séance : Annie LANNOU

Membres en exercice : 34

Présents/représentés : 32

Date de convocation et de transmission : 3 juillet 2018.

Votants : 32 Exprimés : 32

Objet 1 1: Rapport Annuel 2017 sur le service Déchets

Sur présentation du Président, **Pierre PLOUZENNEC**, conformément au décret du 11 mai 2000, **le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**, rapport qui doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire, et auprès des Conseils Municipaux.

Objet 12 Rapport annuel sur les services assainissement collectif et non collectif.

Sur présentation de **Thierry LE GALL**, Vice-président délégué, conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, **le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2017 du service public d'assainissement, collectif et non collectif**, rapport qui doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire, et auprès des Conseils Municipaux.

Objet 13 Rapport annuel sur le service Eau.

Sur présentation de **Michel BUREL**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire **prend acte du rapport annuel 2017 du service public EAU**, conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, qui doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire, et auprès des Conseils Municipaux.

Objet 14 : Rapport annuel sur le service Défense incendie et bornes de puisage

Sur présentation de **Michel BUREL**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire **prend acte du rapport annuel 2017 du service Défense incendie et bornes de puisage**, conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, qui doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire, et auprès des Conseils Municipaux.

Objet 21 : Rapport du délégataire pour les services assainissement

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice- Président délégué, et conformément à l'article L1411-3 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Communautaire prend acte du rapport 2017, que le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Objet 22 : Rapport du délégataire pour le service Eau.

Sur proposition de Michel BUREL, Vice- président délégué, et conformément à l'article L1411-3 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Communautaire prend acte du rapport 2017, que le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Objet 3-1 Finances et administration générale/Avenant n°5 au Contrat de Territoire

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer l'avenant n°5, annexé à la présente délibération,
- rappelle au Conseil Départemental que l'opération AMI –bourg de PEUMERIT – est également inscrite et financée dans le cadre de ce contrat de territoire.

Objet 3-2 Finances et administration générale/Subventions 2018

Sur proposition de Noël COZIC, Jean Louis CARADEC, Pierre PLOUZENNEC, Pierre LE BERRE, Christian JOLIVET, Vice-présidents délégués -Pierre PLOUZENNEC n'ayant pas pris part au vote pour l'A OCD et Jean François LE BLEIS, n'ayant pas pris part au vote pour l'OTHPB- le Conseil Communautaire **décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes, sous réserve de dossier de demande subvention dûment complété :**

Associations conventionnées :

JEUNESSE :

- *ULAMIR du Goyen(Jeunesse): 92 000€*

- *T'es Cap* : 1 400 € part fixe +30 €/enfant, avenant durée de la convention d'un an, sur 2018
- *Hip hop new school* : 2 000€, convention d'un an.

CULTURE :

- *Dihun fonctionnement* : 111 794€
- *Dihun Animation culturelle*: 18 500€
- *Dihun Musique* : 30 485 €
- *FADOC*: 1.500€ (versé à Dihun)
- *Dihun Coming Art* : 1 526, 21 €

- *Tamm Kreiz fonctionnement*: 12 500€
- *Tamm Kreiz subvention exceptionnelle* « i have a dream » : 600 €
- *Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel* : 9 800 € (convention à renouveler)

Environnement et Cadre de Vie :

- AARDEUR* : 2 560€
- SNSM : surveillance des plages* : 2 737 €

Développement économique :

- OTHPB* : 125 000 €
- OTHPB* : 3 728, 43 € (sur justificatif des dépenses réelles de fonctionnement du siège à PLOZEVET : fluide, contrats de maintenance et de vérification)
- OTHPB investissement site internet PB* : 12 900 €

Développement et politiques territoriales :

- AOCD fonctionnement* : 35 432 €
- Quimper Cornouaille Développement* : 27 508, 50 €
- Syndicat mixte Mégalis (convention d'adhésion)* : 1.200€
- Mégalis/ contribution bouquet numérique* : 4 200€

Autres :

- Syndicat mixte Mégalis (convention d'adhésion)* : 1.200€
- Mégalis/ contribution bouquet numérique* : 4 200€

Associations non conventionnées :

Jeunesse :

- Mission Locale du Pays de Cornouaille*: 17 579 €
- Char à voile de PLOVAN* : 800 €

Culture:

- Association Mondial folk de Plozévet (festival)* : 5.000€

Environnement et Cadre de Vie :

- BRETAGNE VIVANTE station de bagage de Trunvel* : 1 500€

Développement économique et logement:

- ADIL* : 3 704 €
- ADIL (aide locale à l'accession abordable)* : 1 834 €

Mobile Emploi : 1 790 €
Technopole Quimper Cornouaille : 1000€
Chrysalide : 1 000€

Développement et politique territoriale:

SIOCA : 14 247,10 €
ACTIFE : 1 000 €
ADCDF (association des Communautés de France) : 1.925, 60 €
AMF : 1 063,66€
Groove on earth(thématique parentalité) : 645 €
Arènes du graff/Ateliers de la cale : 1 000 € (facture)
Panier de la mer : 1 000 €
Agora Justice : 1 440 €

et autorise le Président à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat à intervenir.

Objet 3-3 Finances et administration générale/Conventions Equipements Communautaires

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- valide les termes des conventions proposées, pour les équipements communautaires, d'Avel Dro à PLOZEVET, du Pôle nautique à PENHORS, de la Halle Raphalen à PLONEOUR LANVERN et de la salle multifonction à dominante sportive de PLOGASTEL ST GERMAIN
- autorise le Président à signer les conventions à passer, conventions proposées pour 3 ans, à partir du 1^{er} juillet 2018.

Objet 3-41 Finances et administration générale/ Décisions Modificatives Budgétaires/Budget Administration Générale : DM n°1/2018

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte, la DM n°1/2018 du budget Administration Générale.

Objet 3-42 Finances et administration générale/ Décisions Modificatives Budgétaires/Budget Général Activités Economiques : DM n°2/2018

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DMn°2/2018 du budget général Activités économiques

Objet 3-5 Finances et administration générale/Loyers : commerce de Plovan et de Peumerit

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice –président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de renouveler les exonérations de loyer des commerces de PLOVAN/Couleurs Pays et PEUMERIT/Ty Mojet, du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019,
- autorise le Président à signer les actes à intervenir.

Objet 3-6 Finances et administration générale/Extinction de dettes/ sur le budget « Déchets »

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- émet un avis favorable à l'extinction d'une dette de 166.00 €, envers un particulier redevable de la redevance OM,
- dit que cette somme sera mandatée sur le budget DECHETS à l'article 6542 « créances éteintes ».

Objet 3-7 Finances et administration générale/Tarifification de la redevance déchets des professionnels

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte les tarifs proposés, applicables au tonnage collectés en 2017 et 2018, chez les professionnels,
- dit que cette délibération demeure applicable tant qu'elle n'a pas été modifiée ou rapportée.

Objet 3-8 Finances et administration générale/ EKO PACK – Forfait retour bac non conforme

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer aux associations, un « forfait retour bac non conforme » en cas de non-respect des consignes au tarif suivant : 6 euros par bac retourné sale ou non vidé à la charge de l'association emprunteuse.

Objet 4-1 Déchets/Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU)

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le nouveau contrat, Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU)

Objet 4-2 Déchets/ Modification des règlements intérieurs des déchèteries communautaires de Plonéour-Lanvern et de Pouldreuzic

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délibère sur les deux nouveaux règlements intérieurs de déchetterie, modifiant les horaires d'ouverture : 13h30 à 17h30 l'après-midi au lieu de 14h à 18h.

Objet 5-1 Eau/Convention de partenariat financier pour le projet de château d'eau et réseaux d'eau potable sur le secteur du Moulin.

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer la convention de partenariat pour le financement des travaux à réaliser sur le secteur du Moulin sur la Commune du JUCH.

Objet 5-2 Eau/Autorisation à signer les actes nécessaires à la mise en place des périmètres de protection des ressources de Saint Ronan

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en place des périmètres de protection des ressources de Saint Ronan.

Objet 6-1 Tourisme/Taxe de séjour 2019

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- vote le taux de 5% pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air,
- adopte les tarifs proposés pour les autres catégories d'hébergement.

Objet 6-2 Tourisme/ Délibération sollicitant la dénomination de « Commune touristique »

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délibère sur la reconnaissance de la qualité de « Commune touristique » pour l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes, et autorise le Président à déposer un dossier auprès de la Préfecture.

Objet 7-1 Voirie/ Classement en RIC des voies de la ZA de Bellevue

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de classer les voies de la ZA de Bellevue à GOURLIZON, en tant que « Voies communales d'Intérêt Communautaire » (RIC),
- autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires en ce sens.

Objet 8-1 Personnel/Modification du tableau des effectifs

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

- création d'un poste en CDD catégorie A, justifié par les besoins du service, d'une durée de 3 ans, renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2018, pour assurer les missions de responsable coordonnateur de l'aménagement et de l'environnement territorial,
- transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial, en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, suite à concours, à compter du 1^{er} septembre 2018,
- création d'un poste – cadre d'emploi des adjoints administratifs et rédacteur -, pour assurer les fonctions de secrétaire de direction (assistante à la DGS) et de chargé de communication.

Objet 9-1 Commande Publique/ Avenant : construction du commerce de Gourlizon – avenant sur lot n° 5 : Cloison, doublage, plafond suspendu, menuiserie intérieure

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'avenant n°5: Cloison, doublage, plafond suspendu, menuiserie intérieure, et autorise le Président à signer l'avenant à passer :

**Entreprise titulaire du lot n°5 : Entreprise KERC'HROM
29120 PLOMEUR**

Montant de l'avenant :

MONTANT TOTAL DU MARCHE INITIAL : 19 764,63 € H.T.
Montant de l'avenant n°1 : 4 805,71 € H.T (+24.31 %)

Nouveau montant du marché : 24 570,34 € H.T.

Objet 9-2 Commande Publique/ Information sur les marchés conclus

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire prend acte du tableau des marchés conclus en procédure adaptée depuis le 31 mai 2018.

Objet 10-1 Questions diverses/ Rappel des éléments du CEJ adressés à la CAF

Sur le rapport de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire prend acte des éléments du Contrat Enfance Jeunesse, adressés à la CAF :

Ingénierie : Analyse des besoins sociaux du territoire.

Animation jeunesse par réponse à appel à projet - budget 61 000€ - année 2020,2021

LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent)

Actions à renouveler :

Animation jeunesse avec Ulamir pour l'année 2018 à hauteur de 92 000€

Animation jeunesse avec Ulamir – année 2019 – budget 61000€

Formation BAFA/BAFD : nombre de formation à affiner

Coordination jeunesse/1 ETP/ budget annuel de l'ordre de 42 000€ - année 2018, 2019,2020, 2021

Objet 10-2 Questions diverses/ Compte rendu des délibérations du bureau communautaire du 7 juin 2018

Sur proposition, du Président Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des délibérations du bureau communautaire.

Objet 10-3 Questions diverses/ RGPD : point sur la démarche.

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, prend acte des démarches menées par la Collectivité sur le Règlement Général pour la Protection des Données :

Objet 10-4 Questions diverses

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, adopte la motion proposée par le Comité de bassin Loire-Bretagne, contestant l'augmentation des ponctions de l'Etat sur leur budget et exigeant que des solutions soient rapidement trouvées pour maintenir la capacité d'intervention de l'agence maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 17 juillet 2018.

**P/Le Président,
Le 1^{er} Vice-président,**

Noël COZIC